

No de résolution

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le samedi 1<sup>er</sup> février 2014 à 13 h 40, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur et Yves G. Quellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué, tel que prévu à l'article 157 du Code municipal.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Avis de motion de l'adoption du règlement d'emprunt R-2014-195, pour l'achat de deux (2) camionnettes
- 3. Période de questions
- 4. Fermeture de la séance

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

 Avis de motion de l'adoption du règlement d'emprunt R-2014-195, pour l'achat de deux (2) camionnettes

Avis de motion est donné par le conseiller Yves G. Ouellette, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt sera présenté, pour l'achat de deux (2) camionnettes.

#### 3. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

### 4. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

2014-02-28

2014-02-29



No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon, maire

Paul-Eugène Gagnon

Maire

Jean Robidoux

Directeur général et sec.-trésorier